



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 12 - DECEMBRE 2017

PUBLIÉ LE 8 DECEMBRE 2017

DDTM 66  
-DIRECTION

# SOMMAIRE

DDTM 66  
DIRECTION

Décision portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral  
de délégation de signature du préfet de l'Aude.....1

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE  
L'ARRÊTÉ PREFECTORAL DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉFET DE L'AUDE

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer**

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n°DCT-BCI-2017-138 du Préfet de l'Aude du 1<sup>er</sup> décembre 2017, donnant délégation de signature à M. Philippe Junquet, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à Mme Séverine Cathala, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer et à M. Xavier Prud'hon, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral pour signer les actes relatifs aux affaires visées par l'article 1<sup>o</sup> de l'arrêté visé ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Délégation est donnée à M. Frédéric Berliat, Inspecteur Principal des Affaires Maritimes pour signer les actes relatifs aux affaires visées par l'article 1<sup>o</sup> alinéa 1 à 9.

**ARTICLE 3 :** Délégation est donnée à M. Cyprien Jacquot, ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, chargé du service Eau et Risques, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer son intérim, à l'effet de signer, tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels visées à l'article 1<sup>o</sup> alinéa 10 et 11 de l'arrêté visé ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Délégation est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels et d'instruction des demandes de dérogation à l'arrêté du 2 mars 2015 (interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes), visées à l'article 1<sup>o</sup> alinéa 10 et alinéa 11 de l'arrêté visé ci-dessus aux fonctionnaires suivants :

**Adresse Postale :** 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

**Téléphone :** ☎ +33 (0)4.68.38.12.34  
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

**Renseignements :** ☎ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)  
☎ COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**Fax :** ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

M. Claude Marcerou, technicien supérieur en chef du développement durable, M. Serge Cazard, technicien supérieur en chef du développement durable, Mme Guylaine Jouflaux, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

**ARTICLE 5:** La présente décision sera transmise à la Préfecture de l'Aude pour publication au recueil des actes Administratifs.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
des Pyrénées-Orientales,



Philippe JUNQUET